

Le modèle de comptes annuels ci-après doit être utilisé dans son intégralité par les **communes**. Ce modèle est basé sur le règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC - B 6 05.01) et le manuel d'utilisateur MCH2. Pour précision, l'annexe 1 *Message du Conseil Administratif / Maire et Adjoint* ne figure pas dans le contenu des comptes annuels selon le RAC mais elle permet d'apporter des informations sur les comptes. Toutes les annexes font partie du cadre de la révision des comptes (sauf l'annexe 1).

Les **groupements intercommunaux** et les **fondations (inter)communales de droit public** doivent également utiliser ce modèle. Toutefois, pour ces entités, des dérogations à cette présentation sont possibles et sont indiquées de manière exhaustive en dernière page du présent document.

SAFCO, février 2020

COMPTES ANNUELS 20XX

de la commune d'Exemple

Genève, le xx.xx.xx

1. MESSAGE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Texte à choix de la commune (exposé des motifs, commentaires sur les comptes annuels...).

Les comptes N de la commune d'Exemple bouclent sur un excédent de revenus du compte de résultats de 2 382 535,30 F.

Par rapport au budget voté, il apparaît que les revenus sont supérieurs de 24% alors que les charges ont été contenues et subissent même une diminution de 4%. Si l'on compare les comptes N avec les comptes de l'année précédente, la variation tant des revenus que des charges est d'environ +10%, l'excédent de revenus de l'année N étant légèrement supérieur à celui de l'année N-1.

Éléments marquants :

- a.
- b.
- c.

2. BILAN AU 31 DECEMBRE N

Commune : EXEMPLE

BILAN AU	31 décembre n-1	31 décembre n
1 ACTIF	34'120'326.83	36'299'284.11
10 PATRIMOINE FINANCIER	20'785'401.88	21'977'404.33
100 Disponibilités et placements à court terme	8'625'168.12	10'285'852.94
101 Créances	6'852'623.24	7'251'618.25
102 Placements financiers à court terme	1'500'000.00	500'000.00
104 Actifs de régularisation	48'915.25	31'237.87
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107 Placements financiers	500'000.00	550'000.00
108 Immobilisations corporelles PF	3'258'695.27	3'358'695.27
109 Créances envers les financ. spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
14 PATRIMOINE ADMINISTRATIF	13'334'924.95	14'321'879.78
140 Immobilisations corporelles du PA	12'781'569.67	13'837'679.42
142 Immobilisations incorporelles	28'355.28	14'200.36
144 Prêts	25'000.00	20'000.00
145 Participations, capital social	150'000.00	150'000.00
146 Subventions d'investissements	350'000.00	300'000.00
148 Amortissements supplémentaires cumulés	-	-
2 PASSIF	34'120'326.83	36'299'284.11
20 CAPITAUX DE TIERS	3'331'984.58	3'128'406.56
200 Engagements courants	1'145'362.26	981'658.58
201 Engagements financiers à court terme	63'542.32	2'431.98
204 Passifs de régularisation	226'425.00	325'641.00
205 Provisions à court terme	600'000.00	640'000.00
206 Engagements financiers à long terme	1'296'000.00	1'178'000.00
208 Provisions à long terme	-	-
209 Engag. envers les financ. spéciaux et des fonds des capitaux de tiers	655.00	675.00
29 CAPITAL PROPRE	30'788'342.25	33'170'877.55
291 Fonds	25'000.00	55'000.00
294 Réserve conjoncturelle	1'200'000.00	1'800'000.00
299 Excédent/découvert du bilan	29'563'342.25	31'315'877.55

3. COMPTE DE RESULTATS AU 31 DECEMBRE N

Commune : EXEMPLE

Charges d'exploitation	Comptes 31.12.n-1	Budget 31.12.n	Comptes 31.12.n
30 Charges de personnel	1'290'587.27	1'600'000.00	1'458'981.25
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'502'157.48	2'950'000.00	2'871'562.00
33 Amortissements du patrimoine administratif	832'045.31	860'000.00	857'143.05
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	35.00	100.00	20.00
36 Charges de transfert	1'892'005.26	2'100'000.00	2'041'375.72
37 Subventions à redistribuer	1'000.00	1'000.00	1'200.00
Total des charges d'exploitation	6'517'830.32	7'511'100.00	7'230'282.02
Revenus d'exploitation			
40 Revenus fiscaux	8'425'871.23	7'600'000.00	9'256'847.25
41 Revenus régaliens et de concessions	25'681.25	10'000.00	37'482.75
42 Taxes	135'625.87	100'000.00	168'945.25
43 Revenus divers	18'547.25	5'000.00	25'462.51
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	-	-
46 Revenus de transfert	65'284.71	5'000.00	72'648.54
47 Subventions à redistribuer	1'000.00	1'000.00	1'200.00
Total des revenus d'exploitation	8'672'010.31	7'721'000.00	9'562'586.30
Résultat d'exploitation	2'154'179.99	209'900.00	2'332'304.28
34 Charges financières	137'256.82	150'000.00	152'358.24
44 Revenus financiers	199'852.45	150'000.00	202'589.26
Résultat financier	62'595.63	-	50'231.02
RESULTAT OPERATIONNEL	2'216'775.62	209'900.00	2'382'535.30
38 Charges extraordinaires	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	-	-	-
RESULTAT EXTRAORDINAIRE	-	-	-
RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS	2'216'775.62	209'900.00	2'382'535.30

4. COMPTE DE RESULTATS AU 31 DECEMBRE N

Commune : EXEMPLE

	Comptes au 31 décembre n-1	Budget au 31 décembre n	Comptes au 31 décembre n
F0 Administration générale			
Total des charges	1'286'232.80	1'351'467.00	1'356'091.73
Total des revenus	20'598.25	20'000.00	21'562.15
F01 Conseil municipal et exécutif			
Total des charges	103'657.40	110'000.00	106'124.70
Total des revenus	-	-	-
30 Charges de personnel	99'875.25	105'000.00	102'562.35
31 Biens, services et autres charges d'expl.	3'782.15	5'000.00	3'562.35
F02 Services généraux			
Total des charges	1'182'575.40	1'241'467.00	1'249'967.03
Total des revenus	20'598.25	20'000.00	21'562.15
30 Charges de personnel	799'852.15	850'000.00	836'951.25
31 Biens, services et autres charges d'expl.	341'256.25	350'000.00	371'548.78
33 Amortissements du PA	41'467.00	41'467.00	41'467.00
44 Revenus financiers	20'598.25	20'000.00	21'562.15
.....			
.....			
F9 Finances et impôts			
Total des charges	754'898.15	1'193'562.00	1'242'818.00
Total des revenus	8'601'475.03	7'741'000.00	9'447'859.15
F91 Impôts			
Total des charges	349'704.38	350'000.00	393'412.50
Total des revenus	8'437'661.48	7'610'000.00	9'266'723.50
31 Biens, services et autres charges d'expl.	99'852.23	100'000.00	83'156.25
36 Charges de transfert	249'852.15	250'000.00	310'256.25
40 Revenus fiscaux	8'425'871.23	7'600'000.00	9'256'847.25
42 Taxes	11'790.25	10'000.00	9'876.25
F92 Conventions fiscales			
Total des charges	236'981.52	252'000.00	262'589.25
Total des revenus	-	-	-
36 Charges de transfert	236'981.52	252'000.00	262'589.25
F93 Péréquation financière et compensation des charges			
Total des charges	35'625.00	441'562.00	441'562.00
Total des revenus	-	-	-
36 Charges de transfert	35'625.00	441'562.00	441'562.00
F95 Quote-parts, autres			
Total des charges	-	-	-
Total des revenus	-	-	525.20
46 Revenus de transfert	-	-	525.20
F96 Administration fortune et dette			
Total des charges	132'587.25	150'000.00	145'254.25
Total des revenus	162'561.25	130'000.00	179'256.20
34 Charges financières	132'587.25	150'000.00	145'254.25
44 Revenus financiers	162'561.25	130'000.00	179'256.20
F97 Redistributions			
Total des charges	-	-	-
Total des revenus	1'252.30	1'000.00	1'354.25
46 Revenus de transfert	1'252.30	1'000.00	1'354.25
Total des charges	6'655'087.14	7'661'100.00	7'382'640.26
Total des revenus	8'871'862.76	7'871'000.00	9'765'175.56
Résultat de l'exercice	2'216'775.62	209'900.00	2'382'535.30

5. COMPTE DES INVESTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE N

Commune : EXEMPLE

	Comptes au 31 décembre n-1	Budget au 31 décembre n	Comptes au 31 décembre n
F2 FORMATION			
Total des dépenses	652'895.20	2'000'000.00	1'257'892.25
Total des recettes	52'651.00	200'000.00	443'213.21
F21 Scolarité obligatoire			
Total des dépenses	652'895.20	2'000'000.00	1'257'892.25
Total des recettes	52'651.00	200'000.00	443'213.21
50 Immobilisations corporelles	652'895.20	2'000'000.00	1'257'892.25
63 Subventions d'investissements acquises	52'651.00	200'000.00	443'213.21
F3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISES			
Total des dépenses	128'545.20	1'000'000.00	562'874.23
Total des recettes	5'000.00	5'000.00	5'000.00
F32 Culture, autres			
Total des dépenses	128'545.20	-	-
Total des recettes	-	-	-
50 Immobilisations corporelles	128'545.20	-	-
F34 Sports et loisirs			
Total des dépenses	-	1'000'000.00	562'874.23
Total des recettes	5'000.00	5'000.00	5'000.00
50 Immobilisations corporelles	-	1'000'000.00	562'874.23
64 Remboursement de prêts	5'000.00	5'000.00	5'000.00
F6 TRANSPORTS			
Total des dépenses	652'325.62	350'000.00	258'254.10
Total des recettes	-	-	-
F61 Circulation routière			
Total des dépenses	652'325.62	350'000.00	258'254.10
Total des recettes	-	-	-
50 Immobilisations corporelles	652'325.62	350'000.00	258'254.10
F7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			
Total des dépenses	147'450.32	1'207'000.00	906'638.30
Total des recettes	120'825.00	880'000.00	643'347.79
F72 Traitement des eaux usées			
Total des dépenses	147'450.32	1'180'000.00	890'941.28
Total des recettes	120'825.00	880'000.00	643'347.79
50 Immobilisations corporelles	125'625.32	1'000'000.00	758'941.28
51 Investissements pour le compte de tiers	21'825.00	180'000.00	132'000.00
61 Remboursement des tiers	21'825.00	180'000.00	132'000.00
63 Subventions d'investissements acquises	99'000.00	700'000.00	511'347.79
F73 Gestion des déchets			
Total des dépenses	-	20'000.00	9'697.02
Total des recettes	-	-	-
50 Immobilisations corporelles	-	20'000.00	9'697.02
F79 Aménagement du territoire			
Total des dépenses	-	7'000.00	6'000.00
Total des recettes	-	-	-
52 Immobilisations incorporelles	-	7'000.00	6'000.00
Total des dépenses	1'581'216.34	4'557'000.00	2'985'658.88
Total des recettes	178'476.00	1'085'000.00	1'091'561.00
Investissements nets	1'402'740.34	3'472'000.00	1'894'097.88

7. REGLES REGISSANT LA PRESENTATION DES COMPTES

Les règles régissant la présentation des comptes de la commune d'Exemple reposent sur les principales bases légales suivantes :

- Loi sur l'administration des communes (LAC).
- Règlement d'application de loi sur l'administration des communes (RAC).
- Manuel de comptabilité publique MCH2 à l'attention des communes genevoises publié par le Département chargé des affaires communales.

8. PRINCIPES RELATIFS A LA PRESENTATION DES COMPTES

La clôture des comptes de la commune a été effectuée conformément à la LAC, au RAC et au Manuel de comptabilité publique édité par le département chargé des affaires communales. Ces normes se réfèrent au manuel « Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2 » édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF).

La présentation des comptes reflète une situation financière correspondant à l'état réel de la fortune, des finances et des revenus.

Patrimoine financier

Les actifs figurant dans le patrimoine financier sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité future et que leur valeur peut être établie de manière fiable.

Les immobilisations corporelles du PF sont inscrites au coût d'acquisition ou de fabrication lors de l'entrée au bilan. En l'absence d'un coût d'acquisition, l'inscription au bilan se fait à la juste valeur (coût de remplacement).

Tous les cinq ans, les immobilisations corporelles du PF sont réévaluées à la valeur de remplacement lors du bouclage des comptes. Cette année N a donné lieu à la réévaluation des immeubles locatifs Village qui ont subi une perte de 50 000 F.

Les placements financiers sont réévalués lors de chaque clôture à la valeur vénale.

Les autres éléments du PF sont portés au bilan à la valeur nominale.

La commune s'assure également, à chaque clôture des comptes annuels, que tout actif du PF ayant subi une perte durable de valeur a fait l'objet d'une dépréciation comptable justifiée par des pièces probantes.

Les ducroires sur les débiteurs ont été estimés selon les mêmes règles que les années précédentes, soit celles figurant dans les procédures de bouclage des comptes. Les critères de calculs des ducroires sur les reliquats fiscaux ont été également maintenus (30% du reliquat) et sont conformes avec les critères fixés par le département.

Patrimoine administratif

Les actifs figurant dans le patrimoine administratif sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future ou s'ils sont consacrés à la réalisation de tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Ils sont inscrits au bilan, lors de leur entrée, au coût d'acquisition ou de fabrication. En l'absence de coûts ou si aucun prix n'a été payé, la juste valeur est portée au bilan (coût de remplacement).

Les amortissements des biens du PA s'effectuent selon les dispositions prévues à l'art. 40 RAC. Ils sont comptabilisés en appliquant la méthode linéaire et démarrent avec l'utilisation du bien. L'amortissement (planifié) des investissements du PA est effectué selon les durées définies dans la délibération ouvrant le crédit d'investissement nécessaire. Ces durées doivent être en adéquation avec les durées définies à l'art. 40 RAC. Si une perte de valeur durable est prévisible pour un poste, la valeur portée au bilan est rectifiée (amortissement non planifié) et justifiée par des pièces probantes.

Concernant le seuil d'activation de biens du PA, l'article 39 RAC prévoit la possibilité pour une commune de comptabiliser une dépense à nature d'investissement inférieure ou égale à 100 000 F, soit dans le compte de résultats soit de l'activer au patrimoine administratif (en transitant par le compte des investissements). Les dépenses d'investissement supérieures à 100 000 F doivent obligatoirement être activées. La commune a choisi de comptabiliser au compte de résultats toutes les dépenses inférieures à 50 000 F. Ces critères sont ceux utilisés depuis plusieurs années et figurant dans les procédures internes de la commune.

Passifs

Les capitaux de tiers sont évalués à la valeur nominale.

Les provisions existantes figurent dans le tableau spécifique en annexe. Une provision sur les estimations fiscales a été comptabilisée à hauteur de 8 % (sans changement par rapport à n-1), en respect des critères fixés dans le manuel édité par le département.

Le mouvement sur le capital propre est mentionné dans le tableau spécifique en annexe.

Revenus fiscaux

Les revenus fiscaux sur les PP, PM et les chiens sont gérés par l'Etat de Genève, conformément à la loi sur les contributions publiques (LCP). Toutes les données remises à cet effet par le département des finances sont intégralement enregistrées dans les comptes de la commune. Ces revenus fiscaux sont régularisés conformément au principe de la délimitation des impôts.

9. ETAT DU CAPITAL PROPRE

Commune : EXEMPLE

CAPITAL PROPRE		Solde au 1.1.N	Augm.	Dimin.	Solde au 31.12.N
29					
291	Fonds enregistrés comme capital propre	25'000.00	30'000.00	-	55'000.00
2910	Fonds de décoration	25'000.00	30'000.00	-	55'000.00
294	Réserve conjoncturelle	1'200'000.00	600'000.00	-	1'800'000.00
2940	Réserve conjoncturelle	1'200'000.00	600'000.00	-	1'800'000.00
299	Excédent / découvert de bilan	29'563'342.25	4'599'310.92	2'846'775.62	31'315'877.55
2990	Résultat annuel	2'216'775.62	2'382'535.30	2'846'775.62	1'752'535.30
2999	Résultats cumulés des années précédentes	27'346'566.63	2'216'775.62	-	29'563'342.25
29	Total	30'788'342.25	5'229'310.92	2'846'775.62	33'170'877.55

Soit une variation de +2 382 535,30 F.

L'excédent de revenus ressortant du compte de résultats de l'année s'élève à 2 382 535,30 F et correspond à la variation de la nature 29 dans sa globalité (comme on peut le constater dans ce tableau).

Le montant en diminution du résultat annuel (2990) de 2 846 775,62 F correspond aux opérations suivantes :

- Le solde de l'excédent de revenus de l'année précédente de 2 216 775,62 F a été reporté dans le compte 2999 au 1er janvier.
- 30 000 F ont été prélevés pour l'alimentation du fonds de décoration, calculés selon le règlement du fonds voté le xx soit 1% du total des dépenses d'investissement de l'année.
- La réserve conjoncturelle a été alimentée de 600 000 F, conformément au règlement voté par le CM en date du xx, soit 25% de l'excédent de revenus du compte de résultats de l'année (arrondi).

Le solde restant du compte de résultats de 1 752 535,30 CHF sera viré au compte 2999 à la date valeur du 1.1.N+1.

10. TABLEAU DES PROVISIONS

Commune : EXEMPLE

	Provision pour estimation fiscale	Provision pour frais de perception dus sur reliquat	Total des provisions
Solde au 1.1.N	485'000	115'000	600'000
Constitution ou augmentations	19'000	21'000	40'000
Utilisations	-	-	-
Dissolutions	-	-	-
Situation au 31.12.N	504'000	136'000	640'000
Dont part de provision à court terme	504'000	136'000	640'000

1. Provision pour estimation fiscale :

But : cette provision vise à gérer le risque sur des fortes variations de la fiscalité des personnes physiques dues aux estimations. En effet, sur la base de l'historique des résultats fiscaux PP de ces dix dernières années, on peut constater des variations fort importantes. La fiscalité de la commune dépend principalement d'un nombre très réduit de contribuables qui représentent la moitié de la fiscalité.

A cet effet, une provision de 8% sur la production encore estimée des PP a été effectuée au 31.12.n, soit 504 000 F. Ce taux correspond au taux maximum autorisé selon les critères de l'Etat de Genève et n'a pas subi de modification par rapport au taux utilisé lors des comptes n-1.

2. Provision pour frais de perception dus sur le reliquat fiscal :

But de la provision : conformément à la loi sur les contributions publiques, des frais de perception sont dus par les communes à l'Etat de Genève sur la perception des impôts des PP et PM. Dès lors, sur le reliquat fiscal restant en fin d'année (qui n'a, par définition, pas donné lieu à un recouvrement) un montant de 3% est dû à l'Etat de Genève.

La variation de l'année N est due à l'augmentation du reliquat.

11. TABLEAU DES PARTICIPATIONS

Commune : EXEMPLE

Nom de l'entité	BCGe	SIG	Fondation communale pour le logement
Forme juridique	SA	Etablissement autonome de droit public	Fondation de droit public
Activités et tâches publiques	Banque Cantonale	Fournisseurs énergie	Mise à disposition de logements dans la commune
Total du capital	360 (mio)	100 (mio)	30 000 F
dont détenu par la commune	0.05%	0.01%	100%
Valeur d'acquisition de la participation	100'000 F	20'000 F	30'000 F
Valeur comptable de la participation	100'000 F	20'000 F	30'000 F
Principaux autres détenteurs	Etat de Genève et les communes genevoises	Etat de Genève et les communes genevoises	---
Participation que détient l'entité en propre	Capital Transmission SA, Investissements Fonciers SA, Dimensions SA, Swiss Public Finance Solutions, BCGE Lyon, Cie Foncière St Gothard SAS, Cie Foncière Franco-Suisse, Rhône Saône Léman Lyon, Rhône Saône Courgage Lyon	EOS Holding, Gaznat EnergieDienst Holdin, Swisspower, Renewables SA	---
Flux financiers de l'année (commune/entité)	Intérêts débiteurs Frais financiers Dividendes reçus Emprunts Liquidités déposées Titres en dépôts	Charges énergétiques Intérêts s/participation	---
Risques spécifiques	Risques bancaires	Risques énergétiques	---
Normes comptables appliquées par l'entité	PCB FINMA	IPSAS	MCH2
Résultat de la dernière année de l'entité	+78 mios	+71 mios	+250 000 F
Total du bilan de la dernière année de l'entité	20'016 (mios)	4'107 (mios)	8'500'000 F

12. TABLEAU DES GARANTIES ET DES ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

Commune : EXEMPLE

	Garantie de déficit envers le tennis- club	Cautionn. Fondation pour le logement	Garantie CAP
Nom de l'entité bénéficiaire	Tennis Club Exemple	Fondation de la commune Exemple pour le logement	Voir ci-dessous.
Propriétaires (les +) importants de cette unité	Membres de l'Association à but non lucratif.	Commune Exemple.	
Typologie du rapport juridique	Contrat de garantie	Cautionnement	
Flux financiers de l'année (commune/entité)	2550 F	0 F	
Prestations couvertes par la garantie	déficit	Emprunt sur l'immeuble Village n°6.	
Montant de la garantie au 31.12.N	Selon budget du TC, 50 000 F	1'200'000 F	
Date du vote du CM approuvant la garantie	10.11.2003	15.03.2010	
Risque (situation actuelle, taux couverture, ..)	Déficit récurrent de fonctionnement inférieur à 30 000 F	Fonds propres au 31.12.n de plus de 5 millions. Résultats annuels moyen de 150 000 F. Risque estimé : très faible.	

Engagements envers la CAP (caisse de pension)

La commune a garanti par délibération du xx.xx.xx les montants nécessaires pour le système de capitalisation partielle de la CPI pour ses employés mais aussi pour ceux des entités indiquées au point n°2 ci-dessous. Les données suivantes ont été fournies par la CAP (situation au 31.12.n-1).

1. Engagements de prévoyance de la commune : X F.

2. Liste des engagements de prévoyance des entités qui bénéficient d'une garantie de la commune. Les montants ci-après sont les engagements de prévoyance totaux des entités citées pour lesquels des garanties ont également été octroyées par les autres communes membres.

- Engagements de prévoyance de l'ACG X F
- Engagements de prévoyance de CAP Prévoyance X F
- Engagements de prévoyance du Groupement x X F
- Engagements de prévoyance de Fondation y X F

3. Degré de couverture de la CPI selon l'article 44 OPP2 : X %

Observations :

- Les engagements de prévoyance de la commune ne concernent que les engagements pour la commune.
- Les engagements de prévoyance pour un GI concernent les engagements totaux de toutes les communes faisant partie de ce GI.
- Ces engagements de prévoyance ont été calculés par la CAP sur la base des comptes n-1 de la CPI, les comptes de l'année n n'étant pas encore audités.

13. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Commune : EXEMPLE

Patrimoine administratif		21.05.2015	15.09.2018	15.06.2020	Totaux
Date de la délibération	Objet	Rénovation de l'école	Agrandissement centre sportif	Réfection de la Route Village	
Crédit brut voté		2'500'000 F	2'200'000 F	1'500'000 F	
Statut du crédit		En cours	En cours	Terminé dans l'année	
Economie/(Dépassement) de crédit		- 25'691 F	1'637'125,77 F	85'494,66 F	
Explications sur le dépassement		Des travaux de mise en conformité du système de ventilation ont dû être effectués sur ordre de l'Etat de Genève (env. 65000 F).			
Total des dépenses au 1.1.N		1'267'798.75	-	1'156'251.24	
Dépenses N		1'257'892.25	562'874.23	258'254.10	
Total des dépenses au 31.12.N		2'525'691.00	562'874.23	1'414'505.34	
Total des recettes au 1.1.N		52'651.00	-	-	
Recettes N		443'213.21	-	-	
Total des recettes au 31.12.N		495'864.21	-	-	
Amortissements cumulés au 1.1.N		333'332.00	-	-	
Amortissements N		83'333.00	-	47'150.00	
Amortissements cumulés au 31.12.N		416'665.00	-	47'150.00	
Amortis. compl. cumulés au 1.1.N		-	-	-	
Amortis. compl. N		-	-	-	
Amortis. compl. cumulés au 31.12.N		-	-	-	
Valeur comptable		1'613'161.79	562'874.23	1'367'355.34	
Dont celle en leasing		-	-	-	
Valeur d'assurance		2'100'000.00	2'500'000.00	-	

Patrimoine financier		25.02.1998	16.02.2020	Totaux
Date de la délibération	Objet	Construction des immeubles locatifs village	Achat de la parcelle n°1000	
Crédit brut voté		3'000'000	150'000 F	
Statut du crédit		Terminé	Terminé dans l'année	
Economie/(Dépassement) de crédit		241'304.73	0	
Explications sur le dépassement				
Total des dépenses au 1.1.N		2'758'695.27	-	
Dépenses N		-	150'000.00	
Total des dépenses au 31.12.N		2'758'695.27	150'000.00	
Total des recettes au 1.1.N		-	-	
Recettes N		-	-	
Total des recettes au 31.12.N		-	-	
Etat au 1.1.N		500'000.00	-	
Dépréciations N		-50'000.00	-	
Revalorisations N		-	-	
Etat au 31.12.N		450'000.00	-	
Valeur comptable nette au 31.12.N		3'208'695.27	150'000.00	
Dont celle en leasing		-	-	
Valeur d'assurance		4'200'000.00	-	

14. EXPLICATIONS SUR LES CREDITS D'ENGAGEMENT OUVERTS DEPUIS PLUS DE CINQ ANS ET NON ENCORE CLOTURES

Les crédits d'engagement ouverts depuis plus de cinq ans et non encore clôturés sont listés ci-après. Les explications quant à leur maintien en tant que crédit 'en cours' sont également mentionnées pour chacun de ces crédits.

1. Crédit de x F voté le xx.xx.xx destiné à

Les dépenses totales sont de x F, représentant environ la moitié du crédit ouvert. Les travaux ont dû être stoppés suite à la découverte d'un site archéologique. A ce jour, la commune attend l'examen du service de l'Etat afin de pouvoir continuer les travaux.

2. Crédit de x F voté le xx.xx.xx destiné à

Ces travaux sont effectués par l'entreprise xx. En raison de la grève des employés de ladite société, la construction a pris du retard. Elle devrait toutefois être terminée pour la rentrée scolaire 20xx.

3. Crédit de x F voté le xx.xx.xx destiné à

....

15. INDICATIONS SUPPLEMENTAIRES

Ce chapitre vise à fournir des indications supplémentaires permettant d'apprécier l'état de la fortune, des finances et des revenus et les risques financiers.

A. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Conseil administratif avec la collaboration du Secrétaire général (ou du service financier) est responsable des stratégies financières appliquées.

Dans le cadre de ses activités, la commune peut être exposée à des risques financiers de plusieurs natures, notamment :

- au risque de marché (risque de taux d'intérêt)
- au risque de crédit (risque de contrepartie)
- au risque de liquidités.

La gestion de ces risques a pour but d'en minimiser les conséquences négatives éventuelles sur les finances communales.

La Commune ne recourt pas aux instruments financiers dérivés pour minimiser l'impact potentiel de ces différents risques.

i. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie (un tiers) ne remplisse pas ses engagements. La Commune considère qu'elle n'est pas exposé à un fort risque de crédit dans la mesure où :

- ses disponibilités sont déposées auprès de plusieurs établissements suisses à Genève
- ses créances fiscales sont gérées par l'AFC qui dispose d'un service du contentieux. Par ailleurs, en fonction des provisions comptabilisées, le risque de perte devrait être couvert.
- ses autres créances commerciales sont réparties sur un large éventail de clients dont le risque fait l'objet d'un suivi régulier et sont constituées uniquement par les locations de salles ou des facturations des restaurants scolaires (montants peu significatifs).

ii. Risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsque la Commune rencontre des difficultés à se financer ou à respecter les engagements contractuels liés à ses passifs financiers.

La commune perçoit des acomptes mensuels de l'Etat de Genève au titre d'avance sur les encaissements de créances fiscales. Ces acomptes sont calculés sur la base des prévisions fiscales de l'année. Ces dernières représentent la grande part du budget (env. 90 %). Le risque de liquidités insuffisantes pour faire face aux charges courantes est faible.

La Commune peut avoir recours pour financer ses investissements à des emprunts à moyen et long terme. Toutefois, les disponibilités sont actuellement suffisantes afin d'éviter l'emprunt. Par ailleurs, le plan financier quadriennal permet de gérer les liquidités et limiter le risque d'un manco de liquidités. Ce plan est actualisé régulièrement.

iii. Risque de taux d'intérêt

Au niveau de ses actifs et passifs financiers, la Commune considère qu'elle n'est que faiblement exposée au risque de taux d'intérêts dans la mesure où sa (faible) dette est contractée en taux fixes.

iv. Risque de change

La Commune n'est pas exposée au risque de change dans la mesure où les transactions effectuées en devises autre que le franc suisse sont très limitées.

B. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Un système de contrôle interne a été introduit par la commune en 2018. Les huit processus suivants ont été mis en place :

- Achats
- Débiteurs
- Trésorerie
- Elaboration budgétaire
- Clôture
- Subventions
- Charges salariales
- Taxe professionnelle communale

Ces processus ont été établis sur la base du "Guide du système de contrôle interne des communes genevoises" mandaté par l'ACG, en les adaptant aux risques et à l'activité de la commune.

Ils ont été mis en place afin de d'optimiser la qualité des prestations et la gestion communale mais aussi afin de minimiser les risques économiques et financiers inhérents à l'activité de la commune.

C. CONTRATS DE LEASING

La commune n'a pas conclu de contrat de leasings.

16. INDICATEURS FINANCIERS

1. Taux d'endettement net

(Dette nette par rapport aux revenus fiscaux)

N-4	N-3	N-2	N-1	N	Moyenne
...
Valeurs indicatives	< 100 % bon 100 % - 150 % suffisant > 150 % mauvais				

L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

Commentaire de la commune :

2. Degré d'autofinancement

(Autofinancement en pour-cent des investissements nets)

N-4	N-3	N-2	N-1	N	Moyenne
...
Valeurs indicatives	A moyen terme, ce ratio devrait se situer en moyenne à env. 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle : Haute conjoncture: > 100 % Cas normal: 80 % - 100 % Récession: 50 % - 80 %				

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.

Commentaire de la commune :

3. Part des charges d'intérêts

(Charges d'intérêts nets en pour-cent des revenus courants)

N-4	N-3	N-2	N-1	N	Moyenne
...
Valeurs indicatives	0 % - 4 % bon 4 % - 9 % suffisant > 9 % mauvais				

Cet indicateur renseigne sur la part du «revenu disponible» absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.

Commentaire de la commune :

4. Dette brute par rapport aux revenus

(Dettes brutes en pour-cent des revenus courants)

N-4	N-3	N-2	N-1	N	Moyenne
...
Valeurs indicatives	< 50 % très bon 50 % - 100 % bon 100 % - 150 % moyen 150 % - 200 % mauvais > 200 % critique				

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

Commentaire de la commune :

5. Proportion des investissements

(Investissements bruts en pour-cent des charges totales consolidées)

N-4	N-3	N-2	N-1	N	Moyenne
...
Valeurs indicatives	< 10 % effort d'investissement faible 10 % - 20 % effort d'investissement moyen 20 - 30 % effort d'investissement élevé > 40 % effort d'investissement très élevé				

Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité.

Commentaire de la commune :

6. Part du service de la dette

(Charges d'intérêts nets et les amortissements du PA, par rapport aux revenus courants)

N-4	N-3	N-2	N-1	N	Moyenne
...
Valeurs indicatives	< 5 % charge faible 5 % - 15 % charge acceptable > 15 % charge forte				

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire plus restreinte.

Commentaire de la commune :

7. Dette nette par habitant en francs

(Dette nette divisée par le nombre d'habitant)

N-4	N-3	N-2	N-1	N	Moyenne
...
Valeurs indicatives	< 0 CHF patrimoine net 0 - 1'000 CHF endettement faible 1'001 - 2'500 CHF endettement moyen 2'501 - 5'000 CHF endettement important > 5'000 CHF endettement très important				

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

Commentaire de la commune :

8. Taux d'autofinancement

(Autofinancement par rapport aux revenus courants)

N-4	N-3	N-2	N-1	N	Moyenne
...
Valeurs indicatives	> 20 % bon 10 % - 20 % moyen < 10 % mauvais				

Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.

Commentaire de la commune :

17. CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES

Commune : EXEMPLE

	Budget 31.12.N	Comptes 31.12.N	Dépasse- ments	Justificatifs
F02 Services généraux				
31 Biens, services et autres charges d'exploit.	350'000.00	371'548.78	-21'548.78	Cinq vitres de la mairie ont dû être remplacées (pour un coût total de 25 000 F) suite aux vents violents du 23 décembre n.
F21 Scolarité obligatoire				
33 Amortissements du patrimoine administratif	50'000.00	75'000.00	-25'000.00	La finalisation des travaux de la rénovation du préau de l'école primaire était prévue pour l'année n+1. Or, les travaux ont été finalisés durant l'été n et l'amortissement a donc dû être comptabilisé en n. Le début de l'amortissement de 25 000 F n'était prévu que dès le projet de budget n+1.
F32 Culture, autres				
31 Biens, services et autres charges d'exploit.	10'000.00	10'262.35	-262.35	L'étagère de la bibliothèque municipale contenant les bandes dessinées s'est brisée sous le poids des livres. Elle a été remplacée pour 1 500 F.
F54 Famille et jeunesse				
36 Charges de transfert	250'000.00	252'658.00	-2'658.00	La subvention à l'Association de la crèche est légèrement supérieure au montant budgété suite à divers frais imprévus liés notamment à la réparation de la cuisinière et du frigo.
F91 Impôts				
36 Charges de transfert	250'000.00	310'256.25	-60'256.25	La fiscalité selon le relevé transmis par le DF a été bien supérieure aux estimations budgétaires. Dès lors, les frais de perception à verser au DF sont en hausse, d'où le dépassement constaté.
F92 Conventions fiscales				
36 Charges de transfert	252'000.00	262'589.25	-10'589.25	La contribution à verser aux communes frontalières françaises est plus importante que celle qui avait été estimée par le DF.
TOTAL DES DEPASSEMENTS			-120'314.63	

18. RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

Rapport à insérer.

Comme indiqué en première page, les **groupements intercommunaux** et les **fondations (inter)communales de droit public** doivent également utiliser ce modèle. Toutefois, pour ces entités, des dérogations à cette présentation sont possibles et sont répertoriées de manière exhaustive ci-dessous :

Annexe 1 Message du Conseil administratif / Conseil de Fondation ...

Pas de différence / dérogation.

Annexe 2 Bilan

Le nombre de positions de natures doit être modulé en fonction de la pertinence des données. La présentation du bilan devrait être faite en utilisant au minimum 4 positions de nature.

Annexe 3 Compte de résultats échelonné

Cette annexe peut être modulée en fonction de la pertinence des données. Certaines entités n'ont des données que dans les natures 34 et 44 (fondations immobilières, par exemple). Dès lors, les charges et revenus d'exploitation peuvent être supprimés et les natures 34 et 44 élargies (par exemple, des natures 34 + 2 sous natures).

La mention des différents résultats (opérationnel, extraordinaire et total) est à conserver.

Annexe 4 Compte de résultats 2F2N

Cette annexe peut être modulée en fonction de la pertinence des données. Certaines entités n'utilisent qu'une seule fonctionnelle (fondations immobilières, par exemple). Cette fonctionnelle peut être inscrite une seule fois (dans le titre) et ensuite les natures détaillées apparaissent.

En fonction de la pertinence (principalement pour les fondations immobilières), les annexes 3 et 4 peuvent être fusionnées.

Annexe 5 Compte des investissements 2F2N

Cette annexe peut être modulée en fonction de la pertinence des données. Pour les entités qui n'utilisent qu'une seule fonctionnelle (groupement intercommunal pour la gestion d'une crèche par exemple), cette fonctionnelle peut être inscrite une seule fois (dans le titre) et ensuite les natures détaillées apparaissent.

Les entités qui ne gèrent que des biens du patrimoine financier (par exemple les fondations immobilières) ne doivent pas présenter cette annexe.

Annexe 6 Tableau des flux de trésorerie

Pas de différence / dérogation.

Annexe 7 Règles régissant la présentation des comptes

Pas de différence / dérogation.

Annexe 8 Principes relatifs à la présentation des comptes

Pas de différence / dérogation.

Annexe 9 Etat du capital propre

Pas de différence / dérogation.

Annexe 10 Tableau des provisions

Pas de différence / dérogation.

S'il n'y a pas de provisions, il n'est pas nécessaire d'élaborer un tableau mais il faut obligatoirement indiquer le titre de l'annexe et, à côté, NEANT (car il s'agit d'une information).

Annexe 11 Tableau des participations

Pas de différence / dérogation.

S'il n'y a pas de participations, il n'est pas nécessaire d'élaborer un tableau mais il faut obligatoirement indiquer le titre de l'annexe et, à côté, NEANT (car il s'agit d'une information).

Annexe 12 Tableau des garanties et des engagements conditionnels

Pas de différence / dérogation.

S'il n'y a pas de garanties ou d'engagements conditionnels, il n'est pas nécessaire d'élaborer un tableau mais il faut obligatoirement indiquer le titre de l'annexe et, à côté, NEANT (car il s'agit d'une information).

Annexe 13 Tableau des immobilisations

Pas de différence / dérogation.

S'il n'y a pas d'immobilisations, il n'est pas nécessaire d'élaborer un tableau mais il faut obligatoirement indiquer le titre de l'annexe et, à côté, NEANT (car il s'agit d'une information).

Annexe 14 Explications sur les crédits d'engagement ouverts depuis plus de cinq ans et non encore clôturés

Les fondations et les groupements intercommunaux ne votent pas de crédits. Cette annexe n'est pas obligatoire. Toutefois, si l'entité a des biens en cours de construction et que le chantier a du retard, il serait pertinent d'indiquer cette information.

Annexe 15 Indications supplémentaires

Pas de différence / dérogation.

Annexe 16 Indicateurs financiers

Les indicateurs financiers mch2 ne sont pas applicables aux fondations et aux groupements intercommunaux. Cette annexe n'est pas obligatoire. Toutefois, ces entités ont la possibilité d'ajouter les ratios qui leur semblent pertinents.

Annexe 17 Crédits budgétaires supplémentaires

Les fondations et les groupements intercommunaux ne votent pas de crédits. Cette annexe n'est pas obligatoire. Toutefois, les différences entre les budgets et les comptes peuvent être commentées.

Annexe 18 Rapport de l'organe de contrôle

Pas de différence / dérogation.

Etant donné que certaines annexes ne sont pas obligatoires, les numéros des annexes seront décalés. Par ailleurs, il n'est pas nécessaire d'utiliser une page par annexe. Plusieurs annexes peuvent être mentionnées sur une même page.